

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 9 juillet 2010  
(convocation du 28 juin 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Neuf Juillet Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h15	M. CHARRIER Alain à M. GUICHOUX Jacques de 9h50 à 10h20
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas	Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. GAUTE Jean-Michel à M. RAYNAL Franck	M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 10h30
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert jusqu'à 10h15	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à Mme. BALLOT Chantal	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10h05
Mme LIRE Marie Françoise à Mme. LAURENT Wanda	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre	M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 10h35
M. SAINTE-MARIE Michel à M. LABISTE Bernard à partir de 10h35	M. LOTHAIER Pierre à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic	M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine	M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles	M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
	Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Contrats de co-développement 2009-2011 - Avenant n° 1 - Autorisation**

MMadame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les contrats de co-développement traduisent sur une durée de trois ans les actions à mettre en œuvre pour concrétiser les projets de territoire communaux et communautaire tant dans le domaine de l'aménagement urbain, du développement économique, de la voirie que du développement durable.

Le volet relatif au déplacement n'avait pas été abordé, dans l'attente des décisions du conseil de Communauté, décisions qui ont été prises en fin d'année 2009.

Il a été rappelé lors du Bureau du 15 avril 2010 que les contrats 2009-2011 intègreraient par voie d'avenant les décisions prises concernant le réseau de bus restructuré, les extensions du tramway, la création du service Vcub, le programme 2010 des discontinuités cyclables, les actions et projets nécessaires à la mise en place de la politique communautaire en matière de transports, mais aussi la prise en compte de la réflexion initiée pour les 50 000 logements nouveaux autour du tramway.

Seront également intégrés à cet avenant les ajustements des contrats validés, à cette date, par le Comité de pilotage de la conduite du changement ainsi que la programmation 2010 des logements conventionnés validée par les communes.

**Le contenu de l'avenant :**

L'avenant est structuré en 3 points :

- ❑ Le préambule, et l'article 1 rappelant l'objet de l'avenant
- ❑ L'article 2 qui précise les articles des contrats 2009-2011 à modifier et à compléter. Il s'agit :

Article 5 chapitre 3 intitulé « contribution des orientations et projets communaux aux objectifs d'agglomération ». Il est proposé d'intégrer à tous les contrats le même texte qui reprend les décisions du conseil de Communauté en matière de politique de déplacements.

L'article 6 intitulé « la déclinaison opérationnelle 2009/2011 » sera modifiée afin d'ajouter les actions et projets identifiés par commune comme nécessaires à la mise en place de la politique communautaire en matière de déplacements soit :

- études et travaux pour un premier programme de 12,6 km de couloirs bus,
- travaux de voirie liés au réseau Tbc,
- études et travaux liés aux extensions du tramway,
- le programme 2010 de résorption des discontinuités cyclables.

Ce même article intégrera les ajustements des contrats demandés par les communes validés en comité de pilotage. Sont concernées à ce jour Bordeaux, Blanquefort, Bruges, Floirac, Gradignan, Lormont, Pessac, Saint-Médard-en-Jalles, Saint-Aubin-du-Médoc, Talence, Villenave d'Ornon.

#### Modification des annexes

Il s'agit de compléter le tableau synthétique (annexe 5) avec des nouvelles fiches actions pour les communes concernées par des projets liés aux déplacements, mais aussi les fiches actions modifiées suite une adaptation validée en comité de pilotage.

Il convient d'intégrer la programmation des logements locatifs conventionnés 2010 à l'annexe 4.

#### **La mise en œuvre de l'avenant n°1**

Outre des projets d'extensions du tramway, et du tram train dont la réalisation s'étendra sur plusieurs années, l'engagement de la Communauté et des communes sur les actions identifiées dans l'avenant nécessaires à la mise en place de la politique communautaire en matière de déplacements s'entend sur la durée des contrats soit jusqu'à la fin de l'année 2011.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la présente délibération :**

#### **Le Conseil de Communauté,**

#### **Vu**

- la délibération du 10 juillet 2009 n° 2009/0444 et ses annexes autorisant Monsieur le Président à signer les 27 contrats de co-développement,

- l'avis du comité de pilotage de la conduite du changement du 12 février, 2 avril, 7 mai et du 18 juin 2010 concernant les demandes d'ajustements des contrats de co-développement,

**ENTENDU** le rapport de présentation

## **CONSIDERANT**

- que la démarche de contractualisation engagée entre la Communauté et les communes au travers des contrats de co-développement doit se poursuivre en ce qui concerne la politique des déplacements à l'échelle de l'agglomération,

## **DECIDE**

### **Article 1 :**

La validation de l'avenant n°1 et de la liste des projets relatifs aux déplacements urbains par commune ci annexée.

### **Article 2 :**

Monsieur le président est autorisé à signer l'avenant n°1 avec les 27 communes.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

M. RAYNAL s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 9 juillet 2010,

Pour expédition conforme,  
pour le Président  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
22 JUILLET 2010**

**PUBLIÉ LE : 22 JUILLET 2010**

**M. FRANÇOISE CARTRON**